

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 16287 Numéro SIREN : 414 608 596 Nom ou dénomination : WSV FRANCE BIS SARL

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 55813



20190558132018

DATE DEPOT : 03/07/2019

N° DE DEPOT : 55813

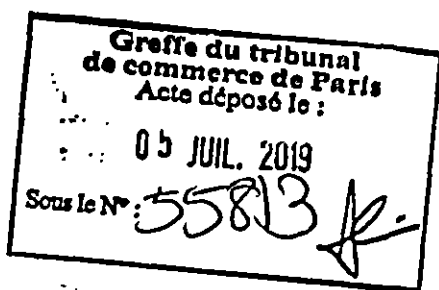
N° GESTION : 1997B16287

N° SIREN : 414608596

DENOMINATION : WSV FRANCE BIS SARL

ADRESSE : 90 av de Wagram 75017 Paris

MILLESIME : 2018



WSV FRANCE BIS SARL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 370.592 EUROS
Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS
RCS PARIS 414 608 596

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

L'assemblée générale prend acte et décide d'affecter le solde débiteur résultant de la TUP « Ranelagh » de 2.205.876,80 Euros au compte « Report à nouveau ».

En outre, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 939.110,67 Euros, décide d'affecter cette somme au compte « Report à nouveau », lequel se trouvera porté au montant créditeur de 8.316.592,35 Euros.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

**RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019**

L'assemblée générale prend acte et décide d'affecter le solde débiteur résultant de la TUP « Ranelagh » de 2.205.876,80 Euros au compte « Report à nouveau ».

En outre, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 939.110,67 Euros, décide d'affecter cette somme au compte « Report à nouveau », lequel se trouvera porté au montant créditeur de 8.316.592,35 Euros.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Exercice clos le : 31 décembre 2017
Durée : 12 mois

La Gérance

WSV FRANCE BIS SARL

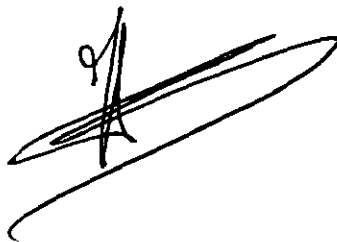
**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 370.592 EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS**

RCS PARIS 414 608 596

BILAN CLOS LE 31.12.2018

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'M' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 90 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 1 4 6 0 8 5 9 6 0 0 0 4 8 Néant ☐

		Exercice N clos le	
		[31/12/2018]	
		Bret 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	EM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	EV	BW
	Clients et comptes rattachés (I)*	EX	BY
	Autres créances (I)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constituées d'avance (I)*	CH	CI
Comptes de régulation	TOTAL (III)	CJ	CK
	Prais d'émission d'emprunt à évaluer	CW	
	Primes de remboursement des obligations	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP	(I) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété :			CR
Stocks :			Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L WSV France BIS SARL		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 370 592)		DA	370 592
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, —		DB	8 056
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	37 059
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour formation des comités BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	147 108	
	Report à nouveau		DH	7 377 482
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	939 111
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	8 879 407
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	142 757	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 700
	Dettes fiscales et sociales		DY	13 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	12 025 377
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	12 182 995	
(V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	21 062 401	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	14 861
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. WSV France BIS SARL				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et Emissions intracomunitaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	4 500	FH		FI	4 500	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 500	FK		FL	4 500	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	90 206	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	94 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	43 274	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 152	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	121 715
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	170 141	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (11 - 12)						GG	(75 435)	
Options de conversion	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	2 605 028	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	1 678 352	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	63 546	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 597	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	65 143	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	3 207	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 207	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	61 936	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (11 - 12 + 13 - 14 + V - VI)						GW	913 177	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. WSV France BIS SARL</u>										Néant ☐		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	25 934		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	25 934		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	25 934	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IJ		
Impôts sur les bénéfices *										IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 790 810	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 851 699	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	939 111	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (5) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (5) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	63 546	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A5		
		obligatoires								A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
Autres Produits Except								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
									25 934			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. WSV France BIS SARL										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	459	KE		KF	10 220 849	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					SG		SM		ST	
		Autres participations					SU	6 376 128	SV		SW	2 014 809
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	6 376 128	LR		LS	2 014 809		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	6 376 587	OH		OJ	12 235 658		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dénomination		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation finale * au 31/12/2019		
		par versement de poste à poste		par création à des biens et droits lors service ou transfert d'une chose ou équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	10 221 308	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MC		MD		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		MT	
		Autres participations			JO		OX	2 342 266	OY	6 048 671
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F			
TOTAL IV			I3		NI	2 342 266	NK	6 048 671		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	2 342 266	OL	16 269 980		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale au fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2031) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise S.A.R.L. WSV France BIS SARLNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et épaves		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 S	PF	3 954 533	PG		PH	3 954 648
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
		QU		QV		QW		QX	
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		IN	11 S	IP	3 954 533	IQ		IR	3 954 648

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14
	Sur sol d'autrui	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20
	Inst. géo, agenc. et am. des const.	Q21	Q22	Q23	Q24	Q25	Q26
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géo, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U7	U8	U9	U10	U11	U12
	Mat. bureau et inform. mobilier	V1	V2	V3	V4	V5	V6
	Emballages récup. et divers	W1	W2	W3	W4	W5	W6
		W7	W8	W9	W10	W11	W12
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au début (NP + NQ + NR)	Total général au début (NS + NT + NU)			NY	Total général au début (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le socle n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuilles séparées selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

S.A.R.L WSV France BIS SARL

Extension 2

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. WSV France BIS SARL		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		4 805 671	UM	UN 4 805 671	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT			UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		77 400	77 400		
	Créances représentatives de titres (provision pour dépréciation prêts ou titres en garantie * (voir note 20))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		5 623 544		5 623 544	
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		3 599 943		3 599 943	
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTALUX		VT		14 106 557	VU 77 400	VV 14 029 157
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 700	1 700		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		12 900	12 900		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		261	261		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		142 757		142 757	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		12 025 377		12 025 377	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY		12 182 995	VZ 14 861	12 168 134	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. WSV France BIS SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	939 111	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à premier titre ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 324 du CGI)					WP		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de servitude d'option					RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)					WI		
	Amendes et pénalités					WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 394 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2057 bis)					XX		
Charges financières (art. 212 bis) *					XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
Quote-part	Stipendios établis par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8		
			- imposées aux taux de 0 %			2N		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 391-9 et 712 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Dépenses étrangères admissibles déduites par les PME (art. 239 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à tout titre	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	939 111	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	7 246	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre II)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
			- Imposées au taux de 0 %			WH		
			- Imposées au taux de 19 %			WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WV		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Moins d'imposition	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Exonérations accordées - Exonération d'impôts en défaveur d'un agent	X9		Exonérations accordées / 44 ans	L2		
		Pôle de compétitivité type C2C (art. 44 quater)	L6		Société d'investissement immobilière créée (art. 228 C)	K3		
		ZIP/IZ (art. 44 octies et septies A)	QV		Société d'investissement à adhésion (art. 44 quater)	1P		
		Société d'investissement à adhésion (art. 44 quater)	PP		Zone de développement de la défense (44 bis)	PA		
Société d'investissement à adhésion (art. 44 quater)				Zone franche d'activité (art. 44 quater)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater)						PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance déduite par le report en arrière de déficit	Z1		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	7 246	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	931 864			
		déficit (II moins I)		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	931 864			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO		

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL		Néant ☐	
I. SUMI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	947 359	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	931 864	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	15 495	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	15 495	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(11)

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-CSD 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. WSV France BIS SARI										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8 716 394	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
					- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	866 965		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	9 583 358		Report à nouveau	ZG	9 583 358							
										TOTAL II		ZH	9 583 358	
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YB			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES AGIATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	22 200		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	21 074		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	43 274		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	152		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	5 000		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	5 152		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	900		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 34 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL		
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO		
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁷⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽²⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽³⁾	Court terme ⁽⁴⁾	Long terme ⁽⁵⁾			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁽⁶⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation alléguée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements allégués aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) ⁽⁷⁾					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)⁽⁸⁾

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)⁽⁹⁾

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %⁽¹⁰⁾

(A)

(B)
(Ventilation par lots)

(C)

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 (Etat présumé)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quatordecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quatordecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plas-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

<i>Origine des plus-values et dans des fusions ou des apports</i>	<i>Montant net des plus-values réalisées à l'origine</i>	<i>Montant anté- neureusement réintégré</i>	<i>Montant rapporté au résultat de l'exercice</i>	<i>Montant restant à réintégrer</i>
TOTAL				

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. WSV France BIS SARLNéant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ③ ou 16 % ④.
 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a) sous 0 bis du CGI) ⑤
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a) sous 0 bis du CGI) ⑥

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter cni J=S+D+P-G-H
	À 19 %, 16,5% ^{co} ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) articles 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) articles 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ^{co}		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6				
		7				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: <u>S.A.R.L WSV France BIS SARL</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2018</u> et clos le: <u>31/12/2018</u>		Données en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		DA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettie à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Next

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 1 4 6 0 8 5 9 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L WSV France BIS SARL

ADRESSE (voie) 90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	23162
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	S.A.S.	Dénomination	DEVON STORAGE FRANCE
-----------------	--------	--------------	----------------------

N° SIREN (si société établie en France) 421318639 - - % de détention 100,00 - Nb de parts ou actions 23162

Adresse: N° 90 Voie AVENUE DE WAGRAM

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
-------------	--	----------------	--	------------------------	--

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

41460859600048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L WSV France BIS SARL

ADRESSE (voie)

90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

17

Forme juridique

SNC

Dénomination

FINANCIERE DE PATRIMOINE

N° SIREN (si société établie en France)

407944974

% de détention

71,00

Adresse :

N° 8

Voie

RUE BAUDOIN

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SNC

Dénomination

ROCHEFOUCAULT

N° SIREN (si société établie en France)

752847616

% de détention

50,00

Adresse :

N° 90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SNC

Dénomination

LES COLMBES

N° SIREN (si société établie en France)

791644255

% de détention

25,00

Adresse :

N° 90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SNC

Dénomination

DES FRANCS

N° SIREN (si société établie en France)

791641921

% de détention

50,00

Adresse :

N° 90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

DU CHATEAU

N° SIREN (si société établie en France)

790195176

% de détention

50,00

Adresse :

N° 90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE BURGONDIE

N° SIREN (si société établie en France)

751392879

% de détention

50,00

Adresse :

N° 90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SNC

Dénomination

MER ET SOLEIL

N° SIREN (si société établie en France)

411986227

% de détention

50,00

Adresse :

N° 9

Voie

RUE BAUDOIN

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

MARLIN

N° SIREN (si société établie en France)

492609482

% de détention

34,00

Adresse :

N° 58

Voie

RUE DE PONTHEU

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 Extension

S.A.R.L WSV France BIS SARL

Forme juridique	SCI	Dénomination	RI 90
N° SIREN (si société établie en France)	820377372	% de détention	99,90
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SNC	Dénomination	SALINA
N° SIREN (si société établie en France)	792855496	% de détention	99,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA FERME
N° SIREN (si société établie en France)	814812673	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	DEVON FINANCES
N° SIREN (si société établie en France)	794137455	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	MONTENOTTE HOLDING
N° SIREN (si société établie en France)	821286226	% de détention	40,00
Adresse :	N° 13	Voie	RUE DE MONTENOTTE
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SNC	Dénomination	DU GENERAL
N° SIREN (si société établie en France)	818236283	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SNC	Dénomination	LE HAMEAU
N° SIREN (si société établie en France)	824768758	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	LE HAMEAU
N° SIREN (si société établie en France)	823188008	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	LE BOIS DORMANT
N° SIREN (si société établie en France)	824608285	% de détention	50,00
Adresse :	N° 90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
	Code Postal 75017	Commune	PARIS
		Pays	